

République Française Département du Val d'Oise Canton de Pontoise Commune d'US

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le

ID: 095-219506250-20250911-21-BF

2025/21

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 septembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	13

L'an 2025, le 11 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 5 septembre 2025 et ont été numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote		
Pour	13	
Contre:	0	
Blanc:	0	

Présents :

MM Bourgin, Mme Quillent, M. Bouxirot, M. Potin, Mme Plesse, Mme Sinty, M. Voisin et Mme Six

Ont donné pouvoir:

Mme Dubuisson à Mme Quillent,

M. Buxaderas à M. Bouxirot M. Augustin à Mme Sinty,

Mme Chéron à M. Voisin, M. Frénéa à M. Bourgin

Absents:

M. Vandamme

Secrétaire :

Excusés representés

Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après dépôt Préfecture du Val d'Oise.

Le 12/09/2025

Et publication du: 12/09/2025

D2025-21

Objet: Décision modificative N° 2 au budget 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales.

Vu la délibération n°2025-06 Affectation des résultats de l'exercice 2024,

Vu la délibération n°2025-09 Vote du budget primitif 2025,

Vu la délibération n°2025-18 de décision modificative budgétaire n°1,

Considérant que la somme de 5098€ doit être affectée en plus à l'article 66111/66 pour subvenir aux intérêts du prêt relais de la MSP qui a été remboursé en totalité le 16 août 2025,

Cette décision modificative N°2 au budget primitif 2025 portera sur la section de fonctionnement pour une modification de crédits.

Dépenses 2025 :

Article 615231/41: 108 902€ en remplacement des 114 000€ **Article 66111/66: 62 603.03**€ en remplacement des 57 505.03€

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

ID: 095-219506250-20250911-21-BF

Publié le







République Française Département du Val d'Oise Canton de Pontoise Commune d'US

2025/21

Le conseil municipal est invité à adopter la décision modificative de la section de fonctionnement du budget principal 2025 dont l'équilibre reste inchangé:

2 456 607,67€ Section de fonctionnement :

La section d'investissement reste inchangée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1: approuve la décision modificative N° 2 au budget de l'exercice 2025, conformément à la balance ci-dessus,

Article 2: autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits permettant l'équilibre budgétaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Le MAIRE J. BOURGIN

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéresses, faire l'objet des

Recours administratif gracieux auprès de mes services;

Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.